BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2334

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE NANTERRE

Ventes et cessions

978 636 496 RCS Nanterre.
BOULOGNE-BILLANCOURT55.
Forme : Société par actions simplifiée.
Sigle : BB55.
Capital : 15000.00 EUR.
Adresse : 69, Rue du Point du Jour, 92100 Boulogne-Billancourt.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION BOULOGNE-BILLANCOURT55 Société par actions simplifiée Au capital de : 15 000,00 EUR Siège social 69 Rue du Point du Jour 92100 Boulogne-Billancourt N° RCS 978 636 496 RCS Nanterre, est société absorbante SARTROUVILLE76 Société par actions simplifiée à associé unique Au capital de : 15 000,00 EUR Siège social 162 Avenue de la République 78500 Sartrouville N° RCS 925 152 944 RCS Versailles, est société absorbée La société SARTROUVILLE76 ferait apport à la société BOULOGNE-BILLANCOURT55 de la totalité de son actif, soit 42 303,64 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 329 186,50 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à -286 882.86 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société LIGUE MEDICALE LASER, Société par actions simplifiée au capital de 50 000 €, dont le siège social est situé 16 rue de Malzéville 54130 DOMMARTEMONT, immatriculée au RCS de NANCY sous le numéro 947 742 292, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société SARTROUVILLE76 depuis le 1er janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société BOULOGNE-BILLANCOURT55 . La société SARTROUVILLE76 sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-11 du Code de commerce suite à la publicité prescrite par l'article L. 236-6, alinéa 2 du Code de commerce. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour être annexé au registre du commerce et des sociétés : - au RCS de VERSAILLES pour la société SARTROUVILLE76 en date du 08/10/2026 - au RCS de NANTERRE pour la société BOULOGNE-BILLANCOURT55 en date du 07/10/2026.